

Comment faire plus ?



Adoptez les bons gestes pour l'eau de pluie :

- Déconnectez vos eaux pluviales du réseau public en les gérant sur votre parcelle.
- Faites de l'eau de pluie une ressource en la réutilisant.
- Avez-vous pensé à végétaliser votre toiture ?

Les toilettes ne sont pas des poubelles, ne jetez plus :

- Les lingettes dans la cuvette, même si cela est mentionné sur l'emballage.
- Les peintures et solvants à rapporter en déchetterie.
- Les huiles de friture.
- Les médicaments périmés à remettre à votre pharmacien.
- La litière de vos animaux domestiques.



Préservez
l'eau de Seine
Ouvrez la porte
à nos techniciens

MEM'EAU

Référence client

Rendez-vous le

À

Contactez notre service usagers

Par téléphone de **8h à 19h** du lundi au vendredi
et samedi de **8h à 13h**

0 977 400 681 Service gratuit
+ prix appel

Sur notre site web www.tousbienbranches-92.fr

Campagne de diagnostic branchement / assainissement



ESCHÉDIAPLOTE 20/A0721037 - Ph. : Getty Images

Vérifions ensemble
le bon branchement
de votre habitation

Un geste simple
pour préserver
notre environnement

Préserver la Seine l'affaire de tous !



C'est quoi un bon raccordement ?

Dans votre commune, l'assainissement collectif est de type séparatif. Il se compose de deux canalisations.

- Une pour collecter et diriger **les eaux usées** de votre habitation vers la station d'épuration où elles sont dépolluées et restituées au milieu naturel.
- Une pour recueillir **les eaux pluviales** qui sont dirigées vers le milieu naturel, limitant ainsi les risques d'inondation.

Cette séparation évite les rejets polluants dans le milieu naturel et garantit le bon fonctionnement de la station d'épuration.

Que faire en cas de non conformité ?

Sollicitez une **visite conseil gratuite** auprès de la SEVESC pour vous aider à remédier aux dysfonctionnements diagnostiqués.



Et j'y participe !

Cette campagne gratuite de diagnostic assainissement vous informera sur le bon branchement de vos installations.

Une mauvaise séparativité de vos réseaux peut porter atteinte au milieu naturel et représenter un risque sanitaire :

- les eaux usées peuvent être rejetées directement dans le milieu naturel,
- et inversement les eaux pluviales peuvent créer un débordement des réseaux d'eaux usées.

Une intervention obligatoire à votre domicile

- ✓ Le Département des Hauts-de-Seine a délégué à la SEVESC l'exploitation de son réseau d'assainissement.
- ✓ Ses agents sont habilités à accéder à votre propriété privée et à vos installations (Art L1331-4 et L1331-11 du Code de la Santé Publique).
- ✓ **Le contrôle est obligatoire et requiert votre présence.**

